

Lu pour vous – N° 5

Notes de lecture proposées par le secrétariat général du COR, dans un format synthétique et selon une approche pédagogique, pour mettre en avant différents travaux d'analyse, en France et à l'étranger, sur la question des retraites et du vieillissement.

Ces notes de lecture mensuelles ([disponibles sur le site du COR](#)) n'engagent pas le Conseil.

► How Will More Retirees Affect Investment Returns?

Steven A. Sass

[CRR Issue in brief N°17-9](#)

Selon la théorie économique du cycle de vie, un agent économique choisit son niveau de consommation et son niveau d'épargne en fonction de son âge : schématiquement, les individus accumulent du patrimoine durant leur vie active et le consomment durant leur retraite. Selon cette théorie, plus le ratio retraités/actifs augmente, plus l'offre d'épargne se réduit (car il y a plus de retraités « vendeurs » que d'actifs « acheteurs »), ce qui accroît le rendement des investissements.

Cependant, il apparaît que les retraités consomment leur patrimoine beaucoup plus lentement que la théorie ne le suggère, en particulier les plus riches d'entre eux – [des travaux](#) dans le cas de la France, repris dans le [13^e rapport du COR sur la situation des retraités](#), avaient même montré que leur épargne pouvait continuer à augmenter durant leur période de retraite.

Par conséquent, un ratio retraités/actifs qui augmente entraînerait plutôt une hausse de l'offre d'épargne et une diminution du rendement des investissements.

Ainsi, si les actifs doivent investir pour financer leur retraite – dans le cadre de régimes en capitalisation par exemple – dans un contexte de hausse du ratio retraités/actifs, ils devraient

épargner davantage que les générations précédentes pour maintenir leur niveau de vie à la retraite en raison de perspectives à la baisse du rendement des investissements.

► La protection sociale en France et en Europe en 2015

Magali Beffy et alii

[Edition 2017](#)

Cet ouvrage présente les principaux résultats en 2015 des comptes de la protection sociale en France et en analyse les évolutions récentes en termes réels.

En 2015, les prestations sociales s'élèvent à 701,2 milliards d'euros, soit 32,0 % du PIB. Entre 2014 et 2015, elles augmentent de 1,6 %, soit le rythme de croissance le plus bas observé depuis 1959. En effet, après avoir progressé, entre 1959 et 1981, de 6,9 % par an, elles ont crû, entre 1981 et 2007, de 2,8 % par an, puis de 3,4 % par an entre 2007 et 2009 avant de ralentir à 1,8 % par an depuis 2009. Les ressources de la protection sociale croissent, elles, de 1,7 % entre 2014 et 2015, marquant un ralentissement lié à la stagnation des impôts et taxes affectés.

Les dépenses sociales en France sont ensuite examinées en regard de celles des pays de l'Union européenne.

Au sein de l'UE-28, l'activité économique reprend en 2015, avec une croissance du PIB de 2,2 %, et un déficit public représentant

3,6 % du PIB, soit un niveau proche de celui observé au début de la crise (3,2 % du PIB en 2008). La reprise économique au sein de l'UE-28 s'est accompagnée d'une hausse de l'emploi et d'une baisse du taux de la population à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les prestations sociales tous risques confondus atteignent 27,6 % du PIB dans l'UE-28 en 2014, dernière année disponible en comparaison internationale. Elles progressent de 0,8 % en moyenne annuelle de 2009 à 2014.

Cette nouvelle édition décrit également la vision qu'ont les Français du système de protection sociale à partir du baromètre d'opinion de la DREES. En 2016, les trois quarts d'entre eux le voient comme un système protecteur. Si la maîtrise des coûts du système de protection sociale reste un sujet de préoccupation majeur pour les Français, ils plébiscitent de plus en plus des prestations pour tous au sens où ils sont de moins en moins nombreux, depuis 2014, à souhaiter réserver les prestations maladie, familiales, retraite (35% en 2016 contre 45 % en 2014) et chômage aux seuls cotisants. Toutefois, les Français restent favorables à la limitation dans le temps des allocations chômage ainsi qu'à leur conditionnement au suivi d'un stage de formation ou à l'acceptation d'un emploi adapté à leur qualification et pas trop éloigné de leur domicile.

► Employment Outlook

Stefano Scarpetta et alii

Edition 2017

L'édition 2017 des Perspectives de l'emploi de l'OCDE examine l'évolution récente et les perspectives à court terme des marchés du travail des pays de l'OCDE. Le chapitre 1 présente un tableau de bord comparant les performances des marchés du travail : les dix dernières années ont été marquées, malgré une précarité plus forte dans la plupart des

pays, par une meilleure insertion des femmes et des populations potentiellement défavorisées sur le marché du travail, ainsi que par une amélioration de la qualité de l'environnement de travail. Le chapitre 2 porte sur la résilience des marchés du travail face à la crise économique mondiale : les pays de l'OCDE ont évité une hausse du chômage structurel, mais ils n'ont pas réussi à échapper à un ralentissement marqué de la croissance des salaires et de la productivité. Le chapitre 3 met en évidence une corrélation étroite entre la technologie d'une part et la polarisation des emplois et la désindustrialisation d'autre part. Le chapitre 4 fournit un tour d'horizon des mécanismes de négociation collective dans les pays de l'OCDE, qui permet de mieux comprendre, selon l'OCDE, les disparités entre les différents systèmes nationaux et leurs conséquences sur les performances économiques des pays.

L'OCDE a en outre mis en accès libre un [tableau de bord interactif](#) qui éclaire sur les forces et faiblesses relatives des marchés du travail de ses pays membres.

Le marché du travail français par exemple se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, notamment pour les taux d'emploi et la manière dont les femmes et les populations potentiellement défavorisées (comme les personnes en âge de travailler ayant des incapacités) se situent sur le marché du travail.

Cependant, la France montre des points de forces et de faiblesses relatives.

La France se caractérise par une insécurité du marché du travail inférieure à la moyenne de l'OCDE, une proportion relativement faible de personnes vivant dans les ménages pauvres et des revenus d'activité supérieures à la moyenne.

À l'inverse, elle continue à se distinguer par son haut niveau de chômage, en particulier pour les travailleurs jeunes et peu qualifiés,

même si la situation devrait s'améliorer légèrement d'ici fin 2018, et par son faible taux d'emploi, en particulier chez les plus de 65 ans. La France a également une proportion de travailleurs confrontés à des niveaux élevés de stress au travail légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE.

► Pour une clarification de la contributivité de la protection sociale

Antoine Herlin

[Lettre Trésor-Eco n° 200](#)

En France, le niveau élevé de la dépense publique (57,3 % du PIB en 2014) s'explique en grande partie par l'importance des régimes publics de protection sociale (principalement les retraites et l'assurance maladie).

Ces régimes sont majoritairement contributifs (pour 57 % des montants versés représentant 16,7 % du PIB) – le montant des prestations dépendant des cotisations préalablement payées par, ou pour, l'assuré.

Un niveau élevé de dépense publique conduit mécaniquement à un niveau élevé de prélèvements obligatoires mais, selon l'auteur, on peut penser que les prélèvements affectés au financement des régimes contributifs peuvent être moins défavorables à l'activité et l'emploi : les cotisations contributives financent des prestations directement

rattachées au cotisant et peuvent ainsi être perçues comme un revenu différé ou une assurance obligatoire plutôt que comme un impôt. À l'inverse, les prélèvements finançant des régimes non-contributifs (cotisation maladie ou famille) ne diffèrent pas économiquement d'un impôt sur les salaires.

Pour l'auteur, en raison de la complexité de la fiche de paye et du manque de lisibilité du financement de la protection sociale, il est actuellement difficile pour les salariés de distinguer les parts contributives et non-contributives des cotisations sociales : il propose une réforme de la fiche de paye qui remplacerait la traditionnelle distinction juridique entre les cotisations employeurs et salariés au profit d'une distinction plus économique entre les prélèvements contributifs et non-contributifs, et qui clarifierait l'affectation des cotisations sociales au financement des risques contributifs.

Cette perspective, évoquée lors du dernier [colloque du COR sur le financement du système de retraite français](#), entraînerait un changement dans la négociation salariale, qui ne porterait plus sur le salaire brut (y compris cotisations salariales mais hors cotisations employeurs, soit environ 130 % du salaire net), mais sur un « salaire complet » (salaire net et cotisations contributives, soit environ 150 % du salaire net), plus représentatif de la véritable rémunération du salarié.

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Ces notes de lecture ont été préparées par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR.